

MGR J.-M. EMARD

LA
BENEDICTION ABBATIALE



ALLOCUTION

PRONONCÉE À LA

Bénédition de Dom Pacome Gaboury

A LA TRAPPE DE NOTRE-DAME, A OKA

LE 13 NOVEMBRE 1913



VALLEYFIELD

1913

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

MGR J.-M. EMARD

—
LA

BENEDICTION ABBATIALE



ALLOCUTION

PRONONCÉE À LA

Bénédition de Dom Pacome Gaboury

A LA TRAPPE DE NOTRE-DAME, A OKA

LE 13 NOVEMBRE 1913



VALLEYFIELD

1913

Bx2434

.2

E5

1913

LA

BENEDICTION ABBATIALE

Abba, Pater.
"Abbé veut dire père".
(Rom., ch. VIII, v. 15.)

Monseigneur l'archevêque ⁽¹⁾,

Messeigneurs ⁽²⁾,

Mes Très Révérends Pères ⁽³⁾,

Mes chers frères,

La cérémonie à laquelle nous assistons en ce jour, présente un caractère très spécial : c'est la deuxième fois seulement qu'elle se fait en ce pays. Ce n'est pas une profession religieuse, et ce n'est pas davantage une consécration épiscopale. Et cependant, elle tient des

⁽¹⁾ S. G. Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

⁽²⁾ NN. SS. M. Labrecque, évêque de Chicoutimi; H. Brunault, évêque de Nicolet; G. Gauthier, auxiliaire de Montréal.

⁽³⁾ Les Rmes Dom Pacôme, abbé d'Oka; Dom Jean Marie, abbé de Bellefontaine; Dom Edmond, abbé de Gethsémanie.

deux. Par suite du libre choix de ses frères, en vertu d'un mandat apostolique, selon les Constitutions de leur Ordre, l'Eglise, par les prières et les rites de sa sainte liturgie, confirme et accentue pour le bien commun, dans l'âme d'un religieux, le don solennel fait naguère de soi-même, au jour de l'émission de ses vœux. Puis, s'arrêtant à l'onction sacrée qui donne la plénitude du sacerdoce, elle lui confère les attributs et les insignes de la dignité épiscopale.

Il s'agit donc d'une investiture véritable, comportant une autorité, des fonctions et des grâces d'état dont la nature nous est clairement marquée par les paroles mêmes du *Pontifical*, dans la formule employée par le pontife, en livrant aux mains du nouvel abbé, le livre de la règle: "*Accipe gregis dominici paternam providentiam*". "Recevez le gouvernement paternel de cette famille religieuse qui vous est confiée". Oui, il s'agit d'une paternité sublime conférée avec tout l'honneur, mais aussi avec toutes les responsabilités, qui découlent du titre de père.

Et si maintenant je veux me rendre compte des prérogatives, des obligations et des droits qui s'attachent au nom d'abbé et de père, je n'ai, semble-t-il, qu'à rappeler à ma mémoire le rôle si élevé et si noble exercé dans l'ordre de la nature par le père de famille, tel que Dieu lui-même l'a institué.

* * *

En premier lieu, c'est le père qui imprime à la famille groupée autour de lui, son cachet historique; je veux dire que, par le nom qu'il porte, et par tous les droits naturels de la parenté du sang, il relie les siens aux autres foyers habités par des frères, comme il les rattache à la lignée ancestrale remontant à la plus haute origine connue. C'est la gloire fondamentale de la famille et c'est le père qui en est l'instrument.

Il en est ainsi de la famille religieuse. Il ne suffit pas, en effet, que des personnes plus ou moins nombreuses soient groupées ensemble, sous le même toit, et suivent un même règlement pour constituer un institut régulier; il lui faut remonter par une ascendance légitime, jusqu'au berceau d'une communauté qui, elle-même tiendra sa première existence de l'autorité suprême de l'Eglise.

La vie religieuse est, en elle-même, aussi ancienne que l'Eglise, et durable comme elle. Elle est née du coeur du Christ, alors que par une vocation spéciale, il invitait les âmes d'élite à le suivre par un détachement suprême, dans la voie du sacrifice et de la sainteté (*).

Mais si elle est une dans son origine première, et dans son principe, elle se diversifie d'une façon indéfinie. Le but est le même, les moyens de l'atteindre

(*) Math., XIX, 21.

sont nombreux. Selon le langage de saint Paul ⁽⁵⁾, il y a une grande variété de grâces et de dons surnaturels. La vocation s'adapte aux âmes et aux circonstances, en même temps que la multiplicité des oeuvres soumises à l'action de la vie religieuse amène elle-même la création de tant d'ordres différents, qui tous concourent au bien général.

La vie religieuse devient alors comme une frondaison merveilleuse, jaillie de la vigueur, attestant la vitalité, et complétant la beauté divine de l'arbre mystique, planté par Jésus-Christ ⁽⁶⁾. Or, c'est par son père, successeur attiré de ceux dont la série ininterrompue la ramène à sa première source, que toute famille religieuse proclame sa légitimité historique, et se greffe sur le tronc de la vigne. C'est ainsi qu'il en est spécialement de l'Ordre bénédictin, et de sa branche cistercienne. Et c'est ainsi que la chose se réalise aujourd'hui pour cette abbaye de Notre-Dame-du-Lac, laquelle, bien que de date récente, peut cependant exhiber une filiation qui remonte à saint Bernard, à saint Benoît, à Notre-Seigneur lui-même.

L'importance de cette succession historique, trouvant son expression dans l'élection d'un abbé, fut bien démontrée naguère, au sein de votre Ordre, par cette épopée grandiose d'un Augustin de l'Estrange, qui,

⁽⁵⁾ I Cor., XII, 4.

⁽⁶⁾ Math., XIII, 31.

chassé de son monastère et de son pays, va à travers le monde, cherchant un endroit où il puisse, avec les vingt-cinq moines qui le suivent, empêcher de se rompre la chaîne de la succession monastique.

* * *

C'est parcequ'il est officiellement l'héritier et le dépositaire de ses droits historiques, que le père communique à toute sa famille son caractère distinctif. Il la forme à l'image qu'il porte en lui-même, et qui est l'expression des sentiments habituels, de l'atmosphère ambiante, bref du genre spécial de vie que l'on mène, des qualités que l'on possède, des vertus que l'on pratique sous son égide et à son foyer, il lui donne son cachet moral. Je n'insiste pas autrement que pour faire voir qu'il en est ainsi de la famille religieuse. La règle reçue par l'abbé des mains du pontife et qu'il doit faire observer, est propre à son Ordre et le distingue de tout autre. Il l'a pratiquée lui-même, il se l'est assimilée, il en est pétri, il en fera vivre ses frères. Elle constitue l'atmosphère du couvent.

L'essence de la vie contemplative, et très particulièrement dans un monastère de Trappistes, c'est, dans la pensée constante de la présence de Dieu, la prière. Non plus seulement la prière en formules, et par des exer-

cices répétés, non plus la prière isolée, individuelle, mais bien la prière qui réalise la double recommandation de Notre-Seigneur, la prière d'habitude (7) et la prière en commun (8). La prière qui se fait non seulement à l'église, au pied de l'autel, mais partout, qui accompagne tous les actes, qui s'allie aux fonctions les plus humbles et les plus pénibles, la prière qui plane au-dessus des choses les plus infimes; la prière qui fait s'élever constamment du sein de la nature qui l'entoure, un cantique incessant d'amour et de louange, comme du fond de son être, le religieux l'offre pour se maintenir dans le commerce surnaturel avec son Dieu; la prière qui centuple sa ferveur et son efficacité par là même qu'elle est faite en union intime avec des frères, quelle que soit d'ailleurs la diversité des fonctions; la prière enfin qui atteint le plus haut degré d'élévation et de puissance, et est sûre de rattacher directement à Dieu, parcequ'elle se fait loin du monde, derrière les portes closes (9), autour d'un père, et par l'exercice de son autorité.

N'est-ce pas là un spectacle qui nous rappelle les patriarches, ces pères de famille que l'Écriture Sainte nous montre entourés de leurs fils, présidant au sacrifice, et faisant descendre les bénédictions du ciel.

(7) Luc., XVIII, 1.

(8) Math., VI, 6.

(9) Math., VI, 6.



Il appartient encore au père de famille d'assurer, en même temps que le bon ordre économique, la prospérité matérielle de sa maison et le bonheur de tous ceux qui l'entourent. Et ceci s'obtient par une juste répartition du travail et des fonctions de chacun.

Sous cet aspect, le père de famille est, avec une prédilection marquée, désigné par Notre-Seigneur dans plusieurs de ses paraboles: *Le royaume du ciel est semblable à un père de famille* (10). Il se plaît à le redire. En effet, parce qu'elle est un reflet de la paternité divine, l'autorité paternelle sur la terre harmonise les talents, les énergies, et dirige l'activité familiale vers un but commun qui est le bien de tous. C'est la solution au foyer du problème de la division du travail.

Or, le travail est une partie essentielle de la vie des Trappistes et c'est sous l'autorité de l'abbé qu'il s'accomplit. Il redit, chaque jour, la parole de l'Évangile: "*Ite et vos*" (11). La besogne est partagée. A chacun sa tâche est assignée. Le labeur s'exécute. Des fils qui travaillent autour de leur père, et sous son commandement; des religieux qui, sous le regard de l'abbé,

(10) Math., xx, 1.

(11) Math., ix, 38.

travaillent, par là même, sous l'oeil de Dieu, avec ses bénédictions. C'est le travail manuel dont on trouve ici qu'il n'a rien pour abaisser l'homme, que l'homme au contraire peut toujours l'élever à la hauteur surnaturelle. Travail dont Notre-Seigneur lui-même a voulu donner l'exemple; comme lui, les religieux acceptent et subissent saintement une loi divine plus ancienne que la chute (¹²), mais dont le péché a fait une nécessité de pénitence et de salut. Les moines de ce couvent mangent leur pain à la sueur de leur front (¹³). Ils le font sans orgueil, mais avec dignité. Leurs occupations en apparence les plus viles ne les détournent point de la piété. Au milieu même des bêtes qu'ils soignent, ou dans les champs qu'ils cultivent, voyez-les s'arrêter soudain, se rapprocher, se ranger en chœur, réciter quelques oraisons, puis, ainsi réconfortés, reprendre leurs instruments de travail.

Quand on contemple pour la première fois ce spectacle, ce qu'on éprouve, je ne saurais le dire. Est-ce l'étonnement? est-ce l'admiration? Chose certaine, vous êtes saisis d'une émotion intense, profonde, et vous vous dites que ces hommes, sans s'en douter peut-être, donnent une leçon vivante, et l'exemple du travail chrétien, du travail consciencieux, du travail persévérant, du travail efficace, et somme toute, du travail béni de Dieu,

(¹²) Gen., II, 15.

(¹³) Gen., III, 17.

parce que c'est le travail en famille, que le père en est l'âme, et voyez les résultats. Tous ont droit au même salaire, parce que l'oeuvre est unique et commune, c'est l'oeuvre familiale.

* * *

Et ceci de soi m'amène à un dernier rapprochement entre l'action du père de famille et celle confiée à la paternité religieuse. Le premier est dépositaire par voie d'héritage, du bien des ancêtres, il lui incombe non seulement de le conserver comme un trésor précieux, mais encore de l'augmenter, pour le transmettre ainsi accru, à ses fils dont il sera le patrimoine. C'est précisément l'objet du travail commun du père et des enfants.

L'intérêt familial domine tout, soutient et vivifie les efforts de chacun, mais c'est le père qui est la tête et l'âme, et c'est à lui que se rattache la richesse, et la prospérité domestique.

N'en est-il pas ainsi dans la vie religieuse? Il y a pour tout ordre monastique une accumulation de richesses spirituelles qui constituent un héritage en permanence, et qui est formé des mérites acquis et mis en commun par tous les membres de la communauté depuis ses commencements. Tous y ont les mêmes droits qui vivent et travaillent sous l'autorité du même père. Mais

ce travail lui-même par la façon dont il s'accomplit, devient fécond ; rien n'est perdu, au contraire, tout dans la vie de chacun, peut servir à augmenter le patrimoine de tous. C'est la merveille opérée par l'obéissance monastique.

Il est une chose, en effet, qu'on ne remarque peut-être pas toujours assez quand il s'agit de considérer l'importance relative des renoncements exigés par la vie religieuse. On s'arrête trop facilement à la surface, on se laisse émouvoir par des privations, des sacrifices, des souffrances même, réels sans doute et acceptés avec générosité, mais qui, par eux-mêmes sont loin d'être le partage exclusif du cloître.

Dans le monde, en dépit de toutes les ambitions, la pauvreté vous talonne, les honneurs fuient le plus grand nombre, la douleur est plus connue que la jouissance, les séparations les plus cruelles s'imposent bien souvent, tout cela est lié aux conditions de la vie présente. Ce n'est donc pas en cela que consiste vraiment le renoncement, tel qu'on doit le concevoir dans la consécration religieuse. Aussi, je remarque bien que Notre-Seigneur ne s'y arrête point, qu'il demande davantage. Que par le glaive de l'immolation, il entend pénétrer jusqu'aux divisions les plus intimes de l'âme, et que ce qu'il veut, c'est le renoncement complet et définitif à soi-même, et à sa propre volonté (14).

(14) Math., XII, 24.

La rédemption du monde a été le fruit de son obéissance; sa nourriture était de faire la volonté du père qui l'avait envoyé (15). C'est entre les mains de ce père, qu'il appelle son Seigneur, qu'il remet son âme en mourant sur la croix (16). En cela il ratifie l'acte suprême accompli la veille au jardin de l'agonie. Arrivé aux dernières limites de l'endurance humaine, il a poussé le cri de la détresse " *Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi.* ". Va-t-il, sous le poids qui l'accable, maintenir cette prière? Non, il ajoute aussitôt: " *cependant que votre volonté se fasse et non la mienne.* " (17).

L'obéissance, ce n'est donc pas la destruction de la volonté, mais plutôt sa perfection, puisqu'elle agit sur elle-même, se domine, s'élève et se jette dans la volonté divine pour ne faire qu'une seule, avec elle. Qu'y a-t-il de plus fort, et que peut-il y avoir de plus méritoire ! Or, c'est l'obéissance religieuse. Voilà ce qui appartient en propre à la vie monastique, et comment le supérieur, l'abbé, représentant autorisé de la volonté de Dieu, concentre en lui-même toutes les volontés, les fait agir et leur communique les mérites réservés à ceux qui, en toute chose, ne cherchent qu'à plaire au Maître et à faire sa sainte volonté.

(15) Jean, IV, 34.

(16) Luc., XXIII, 46.

(17) Luc., XXII, 42.

Je ne m'étonne plus maintenant que, pour l'aider à remplir d'aussi hautes fonctions, et pour qu'il puisse, pour la plus grande gloire de Dieu, obtenir plus facilement, non seulement la soumission, mais mieux encore l'affectueux respect de ses fils, l'Eglise emploie les rites et les prières et toute la solennité dont elle use d'ordinaire pour le sacre de ses pontifes, au cours de la cérémonie grandiose dont vous êtes aujourd'hui les témoins.

* * *

Réjouissez-vous donc, mes vénérés frères, dans ce jour que le bon Dieu a fait pour vous. Vous avez rendu les devoirs de la piété filiale à l'égard de celui dont le bon Dieu, sans doute, a déjà couronné les mérites et qui a laissé parmi vous un souvenir impérissable. Que vos coeurs maintenant soient ouverts à la joie, vous avez de nouveau un père dont le dévouement vous est acquis, et à qui nous souhaitons dans le gouvernement paternel de sa maison, la mise en pratique parfaite des trente vertus énumérées dans le *Pontifical*.

Ce sera, pour toute cette famille religieuse faire ici-bas comme l'apprentissage du Ciel.

Accipe gregis dominici paternam providentiam et animarum procurationem, et per divinae legis incedendo praecepta, sis ei dux ad hereditatis praecepta adjuvente Domino. Amen.